

Solidaires FONCTION PUBLIQUE



SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE, 144 BOULEVARD DE LA VILLETTE 75 019 PARIS
tél 01 58 39 30 20 fax 01 43 67 62 14 web www.solidaires.org mail coordfp@solidaires.org

PPCR – LE POINT

Suite à l'initiative des organisations syndicales, les négociations PPCR - parcours de carrières et rémunérations - sont suspendues.

L'intersyndicale des neuf fédérations de fonctionnaires (CFDT, CGC, CFTC, CGT, FAFT, FO, UNSA, FSU et Solidaires), unanime pour cette occasion, juge les propositions de la Ministre inacceptables, et a adressé une lettre au 1^{er} Ministre le 13 mai. Ces propositions ne répondent pas en effet aux pertes de pouvoir d'achat cumulées ces dernières années, pas plus qu'elles ne rénovent les grilles indiciaires, en dépit de l'affichage.

◆ **Rénovation des grilles : copie à revoir**

Les deux propositions de rénovation des grilles formulées successivement les 21 avril et 11 mai sont très insuffisantes quant à l'objectif de reconnaissance des qualifications des agents publics.

La réponse du 28 mai du 1^{er} Ministre au courrier de l'intersyndicale est formulée de manière très évasive. Il y est indiqué que la Ministre est chargée « d'examiner les pistes envisageables pour aller plus loin dans les propositions du gouvernement dans la perspective d'un accord, dans un calendrier compatible avec la négociation »... 3^{ème} copie à suivre ...Mais le fait est que la contrainte budgétaire de réduction des dépenses publiques de 54 Mds € bloque toute marge de négociation. Solidaires a demandé de manière répétée de quelle enveloppe budgétaire la Ministre dispose sans recevoir d'autre réponse que « la Ministre dispose d'un mandat du 1^{er} Ministre », réponse pour le moins elliptique !

◆ **Politique salariale**

Le 5^{ème} et dernier cycle de discussions PPCR (parcours de carrières et rémunérations) porte sur la politique salariale, et a débuté le 26 mai.

Du blocage du point d'indice et des grilles indiciaires....

La faible évolution du point d'indice, puis son blocage pur et simple à partir de juillet 2010, a occasionné des pertes de pouvoir d'achat cumulées très importantes (- 22% depuis 1995). A cette situation s'est ajouté le quasi blocage des grilles indiciaires. Conséquence : la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat, doit être attribuée à un nombre grandissant d'agents, essentiellement de catégorie C). L'administration voudrait faire disparaître ce dispositif, ce que rejettent les organisations syndicales.

....au développement incontrôlé de l'indemnitaire

Ceci a eu un effet pervers : le glissement progressif de la rémunération de l'indiciaire vers l'indemnitaire de façon très inégalitaire.

Le développement de l'indemnitaire est en effet facteur d'aggravation des inégalités de tous ordres :

- entre versants de la fonction publique (la Territoriale moins bien dotée que l'Etat),
- au sein de chaque versant (ainsi dans le territorial, l'indemnitaire n'est pas fonction des sujétions mais plutôt de l'employeur : plus la collectivité est petite, plus l'indemnitaire est faible voire nul),
- entre hommes et femmes (on relève 15% d'inégalité salariale F/H dans la fonction publique),
- entre catégories (les A + et A ++ ont particulièrement été bien servis ! jusqu'à plus de 50% de la rémunération composée d'indemnitaire)....

Pour solde de tout compte, face à une situation aussi détériorée, il n'est proposé jusqu'ici qu'un basculement de l'indemnitaire vers l'indiciaire à hauteur de 4 points d'indice pour les C, 6 points pour les B, 9 points pour les A ! Les maigres mesures de basculement de l'indemnitaire vers l'indiciaire viennent financer «la rénovation des grilles» Autrement dit, c'est de l'autofinancement qui est proposé pour la rénovation des grilles, et les inégalités devant l'indemnitaire subsistent.

◆ Pour Solidaires, il faut redonner au traitement indiciaire sa place centrale, et combattre les inégalités

Le traitement indiciaire, doit être le socle de base, et correspondre aux niveaux de qualification, l'indemnitaire ne devant constituer qu'un complément, fonction des sujétions. Il faut aussi réparer les injustices et inégalités accumulées au travers d'un développement inégalitaire de l'indemnitaire, et rattraper les pertes de pouvoir d'achat. Pour Solidaires il faut une attribution de nombre de points uniforme pour tous, soit 60 points. A cet égard, la RIFSEEP, qui n'a d'autre but que de développer la rémunération au mérite, source d'arbitraire et de nouvelles inégalités, doit être écartée.

◆ Des NAO- négociations salariales annuelles obligatoires - comme dans le privé ?

En termes de méthode, il faudrait certes instituer une négociation sur les salaires. Mais il est surprenant de constater que l'administration, qui a jeté aux oubliettes un accord salarial signé le 21 février 2008 par quatre organisations (UNSA, CFDT, CGC, CFTC), qui prévoyait des négociations triennales avec ajustement annuel, n'a rien trouvé d'autre que de demander aujourd'hui aux organisations syndicales quel cadre de négociations salarial elles souhaitent ! Peut-être la Ministre pourrait-elle commencer par l'appliquer ! Notons qu'il a été signé avec des organisations minoritaires en voix ! (car c'est un accord antérieur aux accords de Bercy du 6 juin 2008 aux termes duquel un accord n'est valide que s'il recueille les signatures d'organisations syndicales représentant au total au moins 50% des voix).

Plus qu'une question de méthode, il s'agit avant tout pour Solidaires d'un défaut de volonté politique de rendre leur dû aux fonctionnaires.

Pour l'heure, les discussions PPCR sont suspendues, en attente de nouvelles propositions de la Ministre, qui a rencontré Valls à ce sujet le 20 mai. Nous seront juges de ces troisièmes et dernières propositions, qui devraient faire l'objet d'une séance présidée par la ministre le 16 juin. Nous aurons l'été pour le faire.

Pour Solidaires, ces propositions doivent être constitutive d'une véritable rupture de politique en matière de rémunérations.

Paris, le 1^{er} juin 2015